



Faire un carton ensemble

Avec DIMÉO Énergie, économisez l'énergie de
votre production sans investissement initial.
Réduisez vos factures, pas vos ambitions.

DIMÉO ÉNERGIE

Qui sommes-nous ?

Quelques chiffres clés



+50 MWe
installés



+800 installations
dans toute la France



30 M€ de chiffre
d'affaires en 2024

Fondé en 2018, DIMÉO Énergie a un seul objectif : démocratiser l'énergie solaire pour toutes les entreprises.

Avec notre expertise et notre approche sur mesure, nous vous aidons à transformer le soleil en une source de revenus durables, tout en réduisant votre empreinte carbone.

Acteur majeur de l'énergie solaire, nous anticipons les évolutions du secteur pour vous offrir des solutions adaptées, qui répondent à vos besoins actuels, mais aussi à ceux de demain.

Nous vous accompagnons de A à Z dans vos projets solaires.

Notre périmètre d'intervention

Le soleil est une source d'énergie aussi propre que rentable.

Chez DIMÉO Énergie, on est convaincu que tous les industriels et entreprises du tertiaire devraient y avoir accès.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous élargissons notre présence via des agences locales réparties sur l'ensemble du territoire. L'idée ? Apporter notre savoir-faire et notre expertise dans toute la France, au plus proche de votre entreprise.

 Angers

 Brive-la-Gaillarde

 Bordeaux

 Nancy

 Auxerre

 Montluçon

 Lyon
Siège Social

Avec DIMÉO Énergie, valorisez vos toits et parkings



Le tiers investissement vous permet d'adopter une énergie verte sans vous soucier des coûts initiaux.

En retour, vous disposez d'un avantage financier ou énergétique. DIMÉO Énergie investit pour vous, grâce à deux solutions :

- **Le bail emphytéotique** : votre centrale est installée sur un toit existant ou posée sur votre sol.
- **Le bail à construction** : on construit une ombrière de parking avec une installation solaire.

Vous n'avez rien à déboursier : DIMÉO Énergie s'occupe de tout, du financement à l'installation, en passant par l'administratif et l'entretien. Dans les deux cas, vous avez la possibilité de devenir propriétaire de l'installation en fin de contrat.

- ✓ **Une solution clés en main, rentable et durable, qui vous permet de vous concentrer sur l'essentiel : votre entreprise.**

Nos offres clés en main

Location de toiture

Réduisez votre facture d'électricité en autoconsommant l'énergie produite, ou bien recevez un loyer ou une soulte pour l'exploitation de l'électricité produite. Nous installons une centrale photovoltaïque sur vos bâtiments pour réduire vos coûts et contribuer à un avenir plus durable.

Le bail s'établit entre 20 et 30 ans. À la fin de cette période la centrale vous sera cédée.

- ✓ **Les avantages pour vous : vous autoconsommez l'énergie verte produite, ou bien vous recevez une compensation financière pour l'exploitation de cette énergie.**

Ombrières photovoltaïques

Transformez votre parking en atout stratégique. Les ombrières solaires* produisent de l'énergie tout en protégeant les véhicules de vos clients et collaborateurs.

Le bail s'établit sur 20 à 30 ans. Par la suite, vous devenez propriétaire de la centrale photovoltaïque et des ombrières, dont la durée de vie est supérieure à 40 ans.

- ✓ **Les avantages pour vous : vous respectez les réglementations, valorisez votre engagement RSE, et offrez un réel bénéfice à vos clients et collaborateurs (protection, ombre et bornes de recharge).**

*Options disponibles : shelters, gouttières, arceaux de protection, capots.

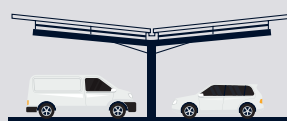
Centrale solaire au sol

Profitez de la surface de votre terrain pour installer vos centrales solaires : ne soyez plus limité par vos toits et installez jusqu'à 10 000m².

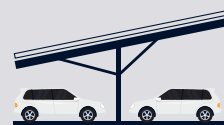
Le bail s'établit entre 20 et 30 ans. Par la suite, vous devenez propriétaire de la centrale photovoltaïque.

- ✓ **Les avantages pour vous : vous autoconsommez l'énergie verte produite ou bien vous recevez un avantage financier pour l'exploitation de cette énergie.**

Nos installations sont performantes, sécurisées et esthétiques :



Ombrière
bipente est/ouest



Ombrière
monopente sud

Quels sont les avantages pour vous?



- ✓ **Pas d'investissement initial** : DIMÉO Énergie supporte le coût de l'installation.
- ✓ **Autoconsommation** : bénéficiez de l'énergie produite et couvrez une partie de vos besoins en électricité, pour réduire vos coûts tout en vous assurant une meilleure indépendance énergétique.
- ✓ **Bénéfices garantis** : profitez d'une énergie compétitive, d'une compensation financière attractive ou d'ombrières.
- ✓ **Solution clés en main** : de l'étude de votre besoin à la fin du bail, DIMÉO Énergie s'occupe de tout.
- ✓ **Obligations réglementaires** : DIMÉO Énergie vous accompagne pour respecter les obligations légales, notamment la Loi Climat et Résilience, la loi APER - dite loi ENR - pour les parkings de plus de 1500 m² ou encore le Décret tertiaire.
- ✓ **Transition énergétique** : vous contribuez à valoriser les énergies renouvelables et aidez à réduire l'empreinte carbone en France. Vous renforcez également vos engagements RSE pour un futur plus durable.

Comment se déroule un projet en tiers investissement photovoltaïque?



CONSULTATION

Nous identifions les opportunités solaires en tiers investissement adaptées à vos besoins.



ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Nous analysons la viabilité de votre projet.



MISE EN PLACE DU CONTRAT

Nous signons ensemble la promesse de bail ou le contrat de prestation.



GESTION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nous nous occupons des autorisations nécessaires et de la demande de raccordement.



PARTAGE DES REVENUS

Vous recevez un loyer ou une soulte, ou profitez de l'énergie produite.



EXPLOITATION ET MAINTENANCE

Nous garantissons la bonne performance de l'installation solaire et sa maintenance continue.



SIGNATURE DU BAIL

Nous procédons à la signature officielle du bail.



FINANCEMENT ET INSTALLATION

Aucun coût pour vous, nous prenons en charge l'intégralité du processus.



Questions fréquemment posées

Dois-je être propriétaire pour recourir au Tiers investissement ?

Oui, il est nécessaire d'être propriétaire de votre terrain et/ou de votre bâtiment, comme pour tout projet photovoltaïque.

Comment sont recyclés les panneaux photovoltaïques ?

Actuellement, plus de 95% des composants d'un panneau photovoltaïque sont recyclables. Leur durée de vie est de plus de 40 ans, sans utilisation de métaux ou terres rares.

Est-ce que DIMÉO Énergie intervient en cas de panne ou de besoin spécifique ?

DIMÉO Énergie s'occupe de tout, du nettoyage à la maintenance de la centrale solaire.

Que se passe-t-il si je vends ou arrête mon entreprise ?

En cas de vente du bâtiment, le bail de la centrale est transféré au nouveau propriétaire. Si une soulte a été versée, elle reste acquise à l'ancien propriétaire.

Qui doit assurer l'installation solaire ?

DIMÉO Énergie assure la centrale en tant que propriétaire, mais le bailleur doit informer son assurance de l'installation.

DIMÉO Énergie

Bâtiment Terra Park
51 rue Berty Albrecht
69 500 BRON

Déjà client ?

T. 04 28 29 88 52

Plus d'informations ?

T. 04 51 42 07 96

www.dimeo-energie.fr

